



droit de passage et servitude

Par **momo1368**, le **10/10/2011 à 13:58**

Bonjour, combien de metre faut il laisser pour un droit de passage?. merci

Par **AnneSophie44**, le **12/10/2011 à 22:17**

Bonjour, rnrnIl y a plusieurs modes d'établissement d'une servitude, cependant si il s'agit pour vous d'une servitude établie par convention avec votre voisin, vous devez vous mettre d'accord avec ce dernier sur l'étendue de la servitude. rnrnC'est l'article 686 du code civil qui vous l'énonce.